

**Compte rendu Audience IPRs du 26 novembre 2020**

Présents :

- IPRs : Mme VINEL, M. RHETY, M. RIGOTARD (arrivée tardive).
- SNEP : Sophie RIEU, Jean CUGIER, Gilles RODIA, Sébastien MOLENAT, Eric VALLS
- Représentants des Animateurs AS Escalade : Frédéric BOULLET, Nicolas CAMPISTRON.

**I - Protocole Escalade**

**Préalable :** Afin de préparer au mieux cette audience et poser un climat de concertation serein et constructif le collectif des animateurs d'AS Escalade a envoyé un argumentaire aux IPRs en amont. Cet argumentaire est issu d'un travail collaboratif. En effet, de nombreux aller-retours ont été faits entre les différents collègues et une réunion en visioconférence est venue clôturer la phase préparatoire.

Deux courriers de demande d'audience (du 13 et 05) signés par plus de 25 collègues, ont aussi été envoyés par voie hiérarchique.

Le SNEP, de son côté, a communiqué le compte rendu de l'enquête sécurité Escalade AS, Section et Option à l'Inspection afin qu'elle puisse analyser les remontées du terrain. Pour rappel, 62% des animateurs d'AS de l'académie ont répondu à l'enquête. Ce résultat est plus que significatif. Nous tenons à remercier tous les contributeurs qui ont pris de leur temps pour renseigner cette lourde enquête.

Les demandes des animateurs d'AS appuyés par le SNEP étaient de prendre en compte la spécificité des AS, SSS, et option en termes de niveaux d'autonomie acquis dans le protocole. (En effet, le protocole actuel est sans aménagement possible).

Plus précisément les demandes de ce groupe étaient :

- ✓ La rédaction d'un protocole AS, SSS, Option déclinaison du protocole actuel.
- ✓ L'élargissement de la commission sécurité escalade académique pour faire entendre les arguments spécifiques au Sport Scolaire, Section et option.
- ✓ La réouverture des discussions sur 3 points : l'obligation des cordées à 3, la vérification tactile et visuelle par le professeur, la chute à toutes les séances.



**Résumé des propos :**

Les secrétaires académiques introduisent les échanges en revenant sur l'historique et les raisons de cette demande d'audience.

Les représentants du groupe exposent les points du protocole qui nous paraissent devoir être revus et adaptés à l'hétérogénéité des publics et à la construction de l'autonomie des pratiquants.

L'institution reste inflexible face aux arguments avancés et surtout à la représentativité du collectif qui a fait la demande d'audience.

Les propos développés par notre institution visent à tenter de démontrer que soutenir cette demande irait dans le sens d'une diminution du niveau de sécurité du protocole escalade.

Que dire alors des enseignants des autres académies qui n'ont pas un protocole aussi « abouti » ? Le reste des élèves de l'hexagone sont-ils en danger. Si tel est le cas, il faut urgemment alerter le ministère pour dénoncer la circulaire insuffisante du 19 avril 2017 et il faut que tout le monde s'en remette aux prescriptions de l'académie d'Aix-Marseille.

Dans l'histoire de l'escalade, il y a toujours eu des débats riches sur les différents systèmes utilisés avec chacun leurs avantages et limites, car bien souvent liés à la situation de leur utilisation.

Pour assurer la gestion optimale de la sécurité, cœur de notre métier, on ne peut se priver de tous les outils existants et savoir-faire professionnels à notre disposition. En proposant un seul protocole, aussi performant serait-il, on en réduit forcément les différentes possibilités d'adaptations.

En conclusion, un sentiment « amer » s'est dégagé de ces échanges « monologues ».

Les propos tenus concernant nos compétences professionnelles, laissent à penser que nous ne sommes pas à la hauteur des attentes de l'institution en matière de sécurité.

Au lieu d'anathèmes, travaillons ensemble sur des argumentaires professionnels pour convaincre la profession.

Ouvrons le groupe de travail et dans l'attente de leurs productions collectives restons sur l'application de la circulaire nationale et continuons à former l'ensemble des collègues.

**2 - Autres points à l'ordre du jour : COVID. Certifications.**

Après près d'une heure passée sur le premier point, les collègues du groupe escalade nous ont quittés et l'audience s'est ensuite poursuivie autour de discussions sur l'impact du contexte sanitaire actuel sur l'enseignement de l'EPS et la certification.

**COVID :** L'ensemble des IPRs a bien mesuré la difficulté du moment qu'ils partagent avec la profession.



Le SNEP a demandé un accompagnement des équipes qui sollicitent le corps d'Inspection pour tenter de les « soulager » face aux difficultés rencontrées et aux propositions d'aménagements : programmation, réduction des effectifs par classe, accès aux installations sportives, fonctionnement de l'AS, ...

Les IPRs sont dans un état d'esprit de soutien aux enseignants pour cette période délicate. Ils ont bien compris qu'il était important de ne pas ajouter de l'anxiété professionnelle supplémentaire par des injonctions locales qui brouillent le message des repères donnés nationalement.

Certifications : l'état d'esprit bienveillant est le même. Pas de pression certificative sur le court terme.

- ✓ Sur la mise en place des nouvelles évaluations fiches bac généraux : un bilan transparent sera fait sur les CCF qui ont pu avoir lieu. Le SNEP a indiqué que vu la situation, le moratoire demandé s'appliquait de fait, mais que nous ne nous satisfaisions pas de cela car sur ce sujet le mécontentement des collègues est grand sur bien des points (nombre de rôles à évaluer, infaisabilité temporelle de l'évaluation, objectivité des AFL2 et 3 ,....). De nombreux témoignages nous parviennent. Pour l'EPS, Il est donc nécessaire de modifier la circulaire et d'arrêter les frais de ce texte maladroit et malheureux.
- ✓ Sur les fiches CAP, les IPRs nous répondent : "*A rentrée inédite .... Adaptation(s) ! Pas de dépôt de FCA pour l'instant*" mais des commissions de travail académique sont mises en place pour avancer tranquillement sur des propositions collectives.
- ✓ Sur la session 2021, depuis les annonces du Ministre Blanquer sur la suspension des contrôles communs et l'élargissement du contrôle continu, rien n'a été dit sur les modalités et l'organisation des évaluations en EPS. Les IPRs d'Aix ne souhaitent pas aller au devant de directives nationales attendues. Le SNEP les rejoint sur cette initiative qui entrainerait inévitablement de la confusion.

Le SNEP national a demandé au Ministère de préciser rapidement comment l'EPS serait évaluée. Nous demandons un cadrage national car malgré la situation il permet de garantir un traitement égal de tous les élèves sur le territoire, bien que nous concevions qu'à titre exceptionnel des adaptations par rapport au texte en vigueur soient nécessaires, mais nous ne voulons pas du « n'importe quoi ».

L'audience se clôture sur cette intention positive de faire front commun, IPR et SNEP, pour aider au mieux les collègues dans la situation compliquée actuelle

Les membres du SNEP présents à l'audience :

Eric VALLS  
Sophie RIEU  
Jean CUGIER  
Gilles RODIA  
Sébastien MOLENAT